



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° **030** /FECAFOOT/PDT/2022

PORTANT NOMINATIONS AU SEIN DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale électorale de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;*
- *Considérant les nécessités de service.*

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** les personnes dont les noms suivent sont à compter de la date de signature de la présente, nommées aux postes ci-après au sein de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) :

- Directeur Administratif et Financier par intérim cumulativement avec ses fonctions de Chef de Département en charge de la Gestion des Fonds Forward, Fonds FIFA et du Suivi de la Trésorerie à la DAF : Madame ETOMBI épouse EKOLLO Annette ;
- Responsable du Centre d'Excellence de la CAF à Mbankomo, avec rang de Chef de Département : Monsieur DJITTA ;

**Article 2 :** Les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, **12 JUL 2022**

LE PRESIDENT



ETO'O Fils Samuel

Ampliations :

- SG/FECAFOOT ;
- Intéressés ;
- Archives.

